

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_09_011

Sur convocation en date du 21 septembre 2023, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 27 septembre 2023 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	MONNET Émilie
CORDIER Michel	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
DUCLOS Laurent	PARRY Georges
MARTIN Hubert	WEYL Aline
PIVET Catherine	
SUPIE Sylvie	
VOVILLIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Béatrice CHATELAIN donne procuration à Madame Cathy PIVET

Madame Sylvie SUPPIE donne procuration à Christian VOVILLIER

Excusés :

Monsieur André DELARUE

Madame Marie-Andrée PERROT

Madame Claudine SUCCO

Secrétaire de séance : Christian VOVILLIER

Mise en ligne le :

Téléassistance à domicile
Convention de partenariat

Présentation du rapport par Monsieur Hubert MARTIN, vice-président.

Monsieur le Vice-président rappelle la délibération n° D_2013_03_03 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 11 mars 2013 fixant la nouvelle convention avec la Mutualité Française Ain, ainsi que les critères.

Monsieur le Vice-président rappelle la délibération n° D_2023_03_09 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 mars 2023 fixant les critères et les modalités d'attribution ainsi que les montants à la participation de la téléassistance.

Ce partenariat consiste pour MUTUALITÉ FRANCAISE AIN-SSAM à respecter ses engagements en matière de service de téléassistance, au profit des personnes domiciliées sur Péronnas et préalablement inscrites au registre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu le bien-fondé de sa demande,

(10 voix pour)

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec la Mutualité de l'Ain.

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_09_011

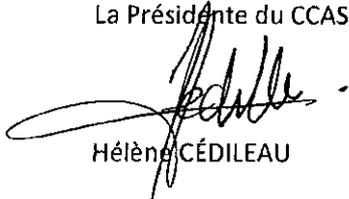
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 27 SEPTEMBRE 2023.

La Présidente du CCAS,



Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,



Christian VOVILIER